

VENTE DES CABLES DE COMMUNICATION ELECTRONIQUE
ET DES EQUIPEMENTS POUR LEUR EXPLOITATION
DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE

Monsieur Daniel WILMOT, expose au Conseil :

La Ville de Gravelines a délégué la gestion et la modernisation de son réseau de câbles de télécommunication électronique à la société LDC devenue la société XP FIBRE par une convention de délégation de service public qui a démarré le 29 janvier 2009, pour une durée de 15 ans expirant le 28 janvier 2024.

Il a été engagé une réflexion sur l'avenir de son réseau et il est proposé de ne pas conserver le service public facultatif de gestion d'un réseau de communication électronique au sens de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales tout en permettant aux habitants de continuer à bénéficier du service antenne mis en œuvre via le réseau installé sur le territoire de la Commune.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de mettre en vente le réseau FTTH et le service antenne selon les modalités suivantes :

- cession des ouvrages composant le réseau FTTH, au 29 janvier 2024, après leur déclassement ;
- cession différée au 29 janvier 2028 des ouvrages nécessaires au service antenne, après leur déclassement : la Ville conservant pendant 4 ans les ouvrages nécessaires au service antenne en confiant la gestion et l'exploitation à un opérateur économique par le biais d'un marché public de service.
- l'ensemble des autres biens relevant du domaine public de la Ville (ouvrage de génie civil, fourreaux...) à proposer en option de la vente.

La cession du réseau FTTH sera ainsi associée à une promesse de vente du réseau relatif au service antenne à la date d'échéance du marché de gestion et d'exploitation de 4 ans.

La Ville de Gravelines a demandé à la direction nationale des interventions domaniales un avis sur la valeur des biens objet de la cession.

La direction nationale des interventions domaniales a, par avis en date du 03 février 2022 évalué les biens pour un montant de 2 700 000 euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la vente des ouvrages composant le réseau FTTH et le service antenne avec une option sur l'ensemble des autres biens liés au réseau relevant du domaine public.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 10 Mars 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFRUIT à partir de 19h00, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Marylène BEAUSSART, Adjointe au Maire donne pouvoir à Monsieur FALL,
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame DEVOS jusqu'à 19h00,
Madame Karine VANDERSTRAETEN, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur HERBEZ,

Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

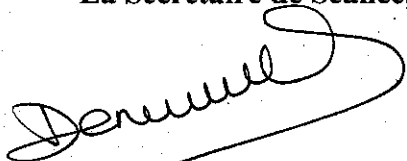
Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

- Le Conseil Municipal,
- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
 - Approuve cette proposition ;
 - **ADOpte A L'UNANIMITE.**

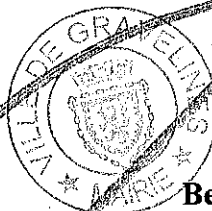
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 16 MARS 2023
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,



Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 21 MARS 2023

Mis en ligne sur le site de la Ville le 21 MARS 2023

